cve
Changeons notre vision de l'énergie

26 Novembre 2024 – Mairie de Gouaix

Projet photovoltaïque de Gouaix

Comité de Projet

SDESM énergies

Déroulé de la séance

- CVE en quelques mots
- Le comité de projet, qu'est-ce que c'est ?
- Le projet et ses différentes composantes
  - Origines du projet
  - Localisation, implantation
  - Synthèse des enjeux identifiés
  - Retombées fiscales estimées (?)
- Temps de questions/réponses

CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables

intégré sur toute la chaîne de valeur

Solaire

Biogaz

Hydrogène

Entreprises

Collectivités

Monde agricole

Développement

Financement

Construction

Exploitation

Achat & vente d'énergie

Nous sommes présents en France & à l'international

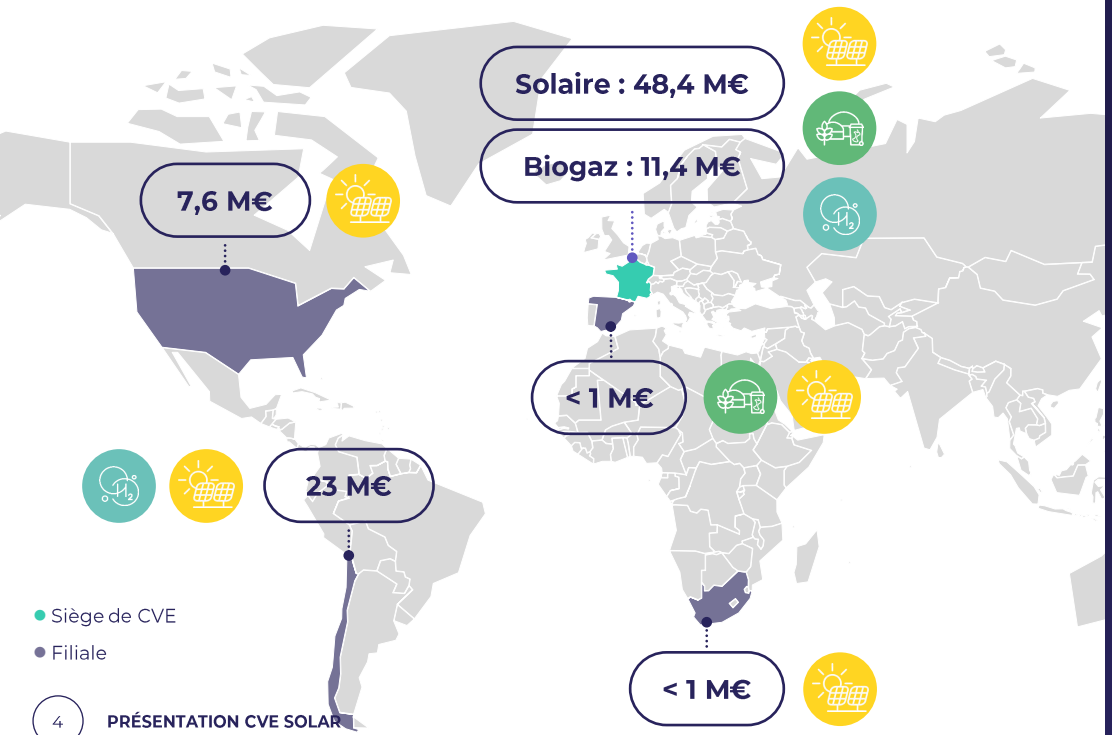

450
Collaborateurs

4,8 GW
Portefeuille global
dont 3,3 GW sécurisés

744 MW
Parc en construction et en exploitation

1,4 TWh
D'énergie renouvelable produite, soit la consommation de 610 000 habitants

165 000 $tCO_2éq$
Émissions de GES évitées par nos installations

91 M€
Chiffre d'affaires

1,2 Md€
Investis dans nos actifs

Qu’est-ce-que le Comité de Projet ?

La loi 2023-175 du 10 mars 2023 dite « APER »

- **Planifier le développement des ENR**
  - Ex : Zones d'accélération
- **Simplifier les procédures**
  - Ex : Présomption de RIIPM
- **Mobiliser du foncier**
  - Ex : Agrivoltaïsme, parkings > 1500m²
- **Mieux partager la valeur**
  - Ex : Investissement par les collectivités, agriculteurs…

- Article 16 : Comité de Projet
- Article 54 : définition de l'agrivoltaïsme

Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet :

« assure une concertation préalable des parties prenantes […] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.
[II] se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci»

Le projet et ses différentes composantes

Localisation de la centrale

- Activité de fabrication d'engrais entre 1967 et 1994 puis activité de stockage et transit d'engrais de 1994 à 2021
- Site soumis à la réglementation ICPE (A) et SEVESO seuil haut
- Cessation d'activité du site actée lors d'une visite de site en octobre 2021
- Plan de gestion de la dépollution en cours de validation

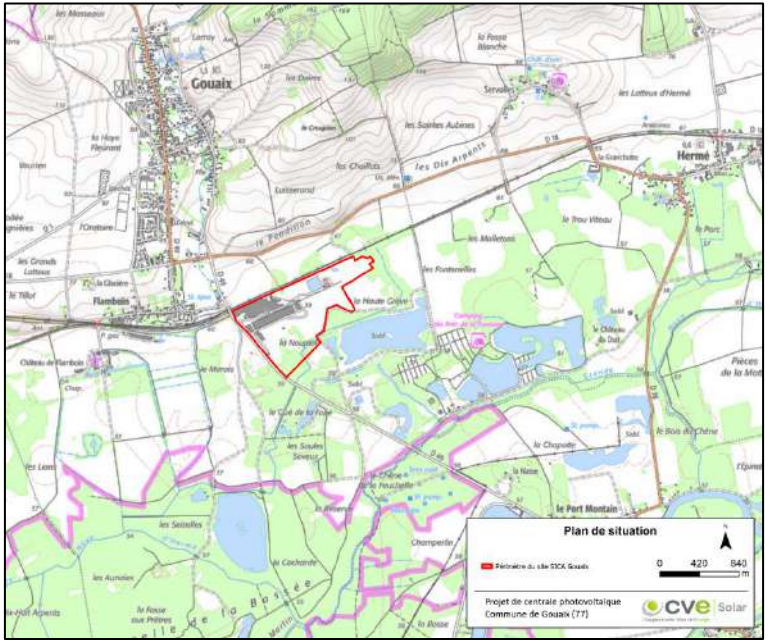

Grands principes de mise en œuvre de la centrale

- Rachat du terrain par CVE à la SICA
- Développement du projet en partenariat et SDESM énergies, co-développeur et co-actionnaire du projet
- Dépollution réalisée par la SICA selon le plan en cours de validation par la DRIEAT
- Démolition des bâtiments et construction de la centrale menées par CVE

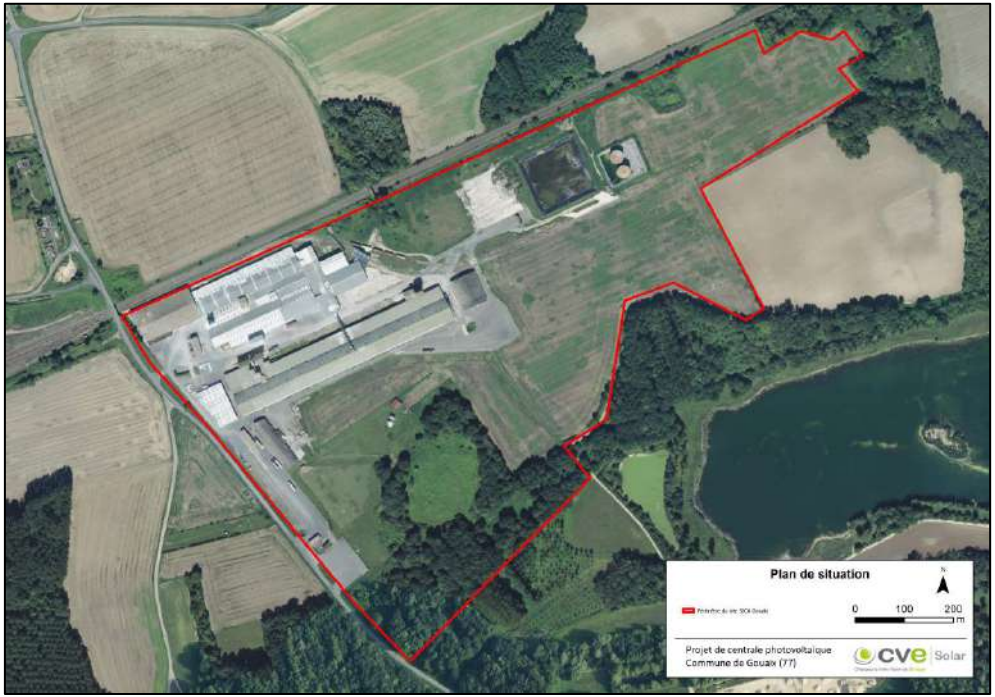

- Périmètre total : 36,3 ha
- Surfaces imperméabilisées : 17 ha
- Surfaces de bâtiments : 5 ha

Urbanisme :

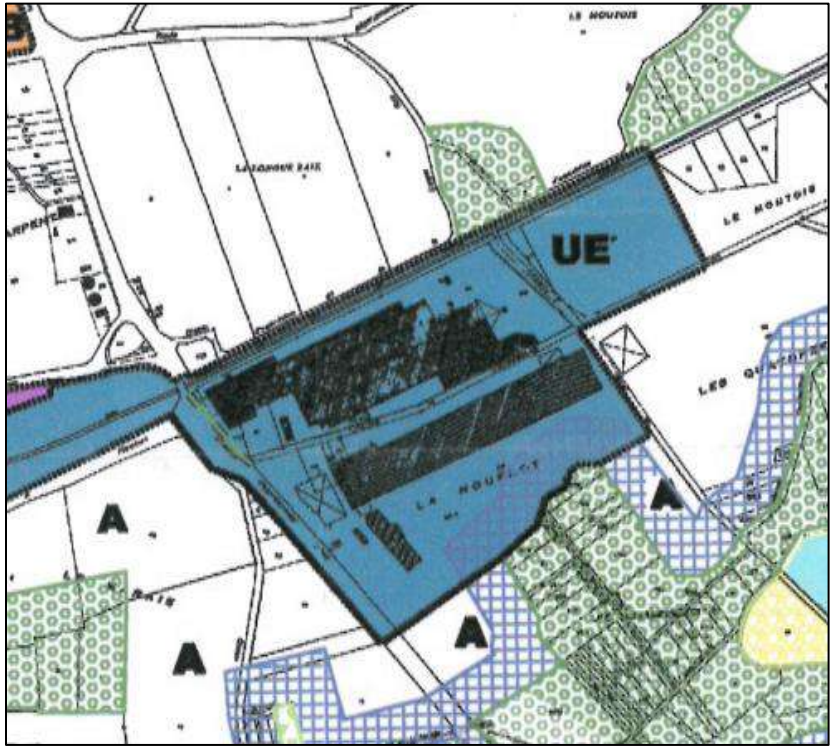

PLU Gouaix : Zone UE (et A à l'Est, bien qu'artificialisé)

PLUiH Bassée-Montois : Zone Ux

Enjeux Environnementaux :

- Milieux humides et aquatiques présents sur site (marres et cours d'eau)
- Zones d'inventaires et de protection au droit et autour du site (ZNIEFF, NATURA 2000, Réserve Naturelle)
- Enjeux floristiques négligeables à modérés. Mais la présence potentielle d'une espèce patrimoniale, la falcaire de rivin, fait l'objet d'une attention particulière
- Enjeux avifaunistiques faibles à modérés, présence cependant d'une espèce protégée, l'hirondelle de fenêtre, sur le bâti administratif.
- Enjeux habitats négligeables à modérés
- Enjeux chiropterologiques modérés à fort du fait de la présence des bâtiments abandonnés et des espaces cultivés ouverts

Enjeux Environnementaux :

- La zone d'implantation pressentie se limite à la surface déjà imperméabilisée par l'ancienne usine, évitant ainsi les enjeux les enjeux les plus importants.

- Les bâtiments désaffectés présentent cependant des enjeux pour les cortèges de chiroptères et l'avifaune.

Enjeux Paysagers et patrimoniaux :

- Le site étudié n'est concerné par aucun périmètre d'inventaire du patrimoine. Sur la commune, le seul site inscrit est le château de Flamboin qui n'offre aucune vue sur le projet

- Le caractère boisé et la topographie douce du territoire donne peu d'ouvertures visuelles sur le site, les principales ouvertures seront depuis la route départementale 49 qui longe le site, et la RD 18 qui le surplombe au nord, actuellement marquées par la présence des bâtiments de l'ancienne usine et la voie ferrée.

Vue depuis la RD 49

Vue depuis la RD 18

Enjeu local :

Reconvertir un ancien site industriel

Permettre la dépollution et la reconversion d'un ancien site industriel devenu source de désagréments pour la commune et ses habitants

Participer à la transition énergétique du territoire

Produire des énergies renouvelables sur un site dégradé. Contribuer à l'indépendance énergétique du territoire

Réaliser un projet de territoire

Développer un projet de territoire :

- En impliquant les acteurs locaux
- En les associant à la réflexion sur le projet

Le projet à date

- Evitement des enjeux les plus forts

- 15,1 ha clôturés
- 23,5 MWc installés / +/- 37 000 modules

- Production estimée : 25 000 MWh/ an
- Soit l'équivalent de la consommation de 11 500 habitants

- Exploitation sur 30 ans

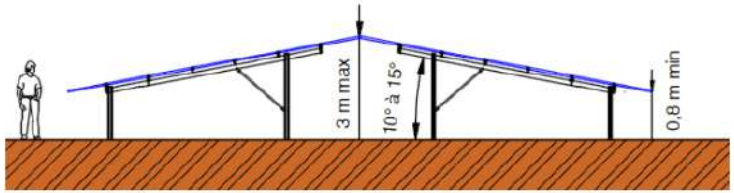

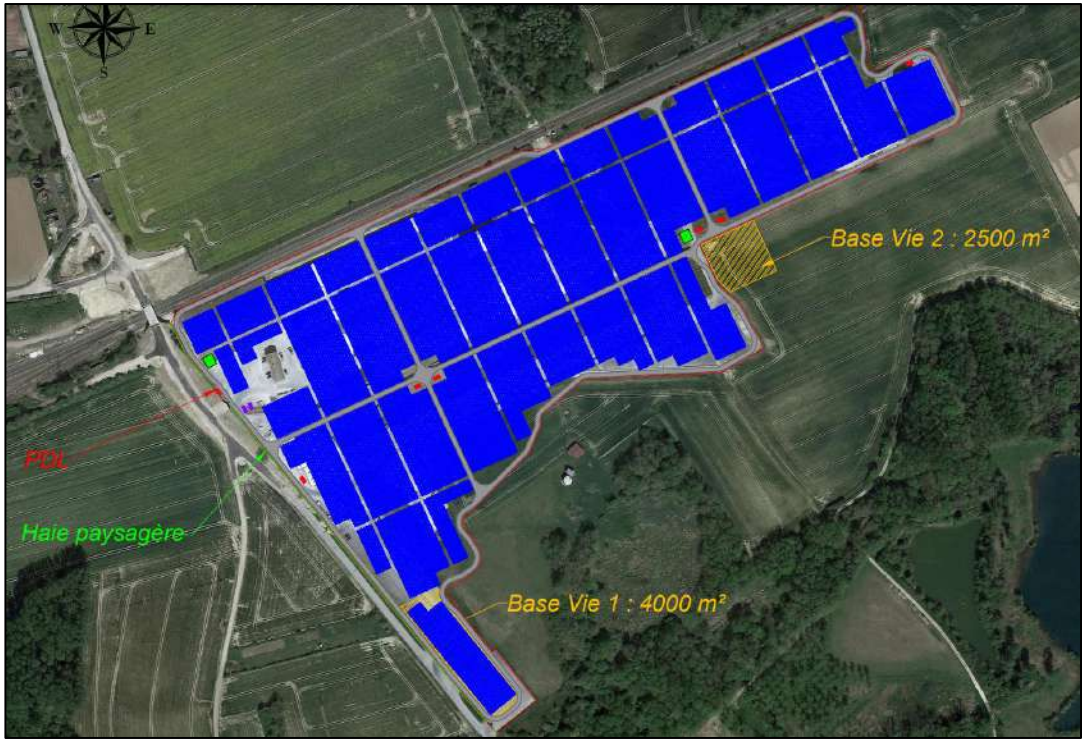

Impacts et mesures paysagères

- Le remplacement de l'usine par une centrale solaire réduira significativement l'impact visuel.
- Concernant les vues depuis la RD 49, l'emplacement dans la vallée de la Seine et le long d'un axe très fréquenté rendent le projet très visible.
- La création d'une haie arbustive accompagnant l'accotement de la RD 49 permettra d'intégrer le projet aux boisements alentours et de limiter d'autant plus l'impact visuel.

SITUATION EXISTANTE

SITUATION PROJETÉE SANS ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER

SITUATION PROJETÉE AVEC ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER (HAIE DE HAUTEUR 3 - 4 M)

Source : Etude paysagère, EPURE PAYSAGE

Photomontage 2

Analyse du raccordement

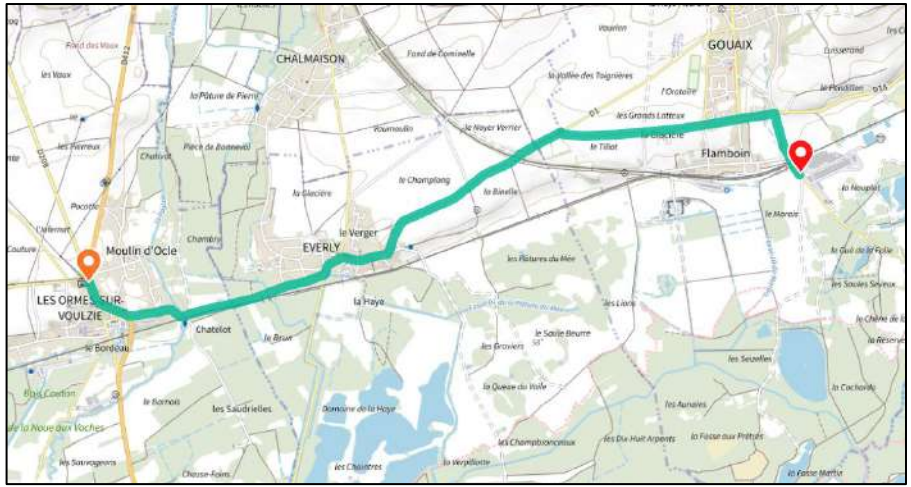

- **Poste source des Ormes**
- **Distance au Poste source** : 6,5 km
- **Disponibilité HTA/HTB** : 78, 5 MW
- **Quote-part estimé S3REnR NA** : 1,83 k€/MW

- **Procédure demande de raccordement** :
  - Demande de raccordement auprès d'Enedis dès le PC obtenu

Les retombées fiscales estimatives du projet

/!\ Estimations susceptibles de varier au cours du projet, selon :

- La puissance définitive
- L'évolution des taux
- La réglementation et son application locale

	Taxe d'aménagement	IFER	CVAE	CFE	Taxe foncière
Commune	57%	20%	53%	84%	60%
EPCI	28%	50%	0%	16%	6%
Département	15%	30%	47%	0%	34%
Région	0%	0%	0%	0%	0%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

	Année 1	Revenus Annuels - Année 1					Σ Revenus annuels - Année 1 à 30 ans	Total sur 30 ans
	Taxe d'Aménagement	IFER (*)	CVAE	CFE	Taxe foncière	Total Revenus Annuels		
Commune	30 301	12 804	0	2 943	2 856	18 603	1 007 213	1 037 514
EPCI	15 170	32 009	0	580	297	32 887	2 057 817	2 072 988
Département	8 080	19 205	0	0	1 632	20 838	1 278 818	1 286 899
Région	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	53 551	64 018	0	3 523	4 786	72 327	4 343 849	4 397 400

Planning prévisionnel

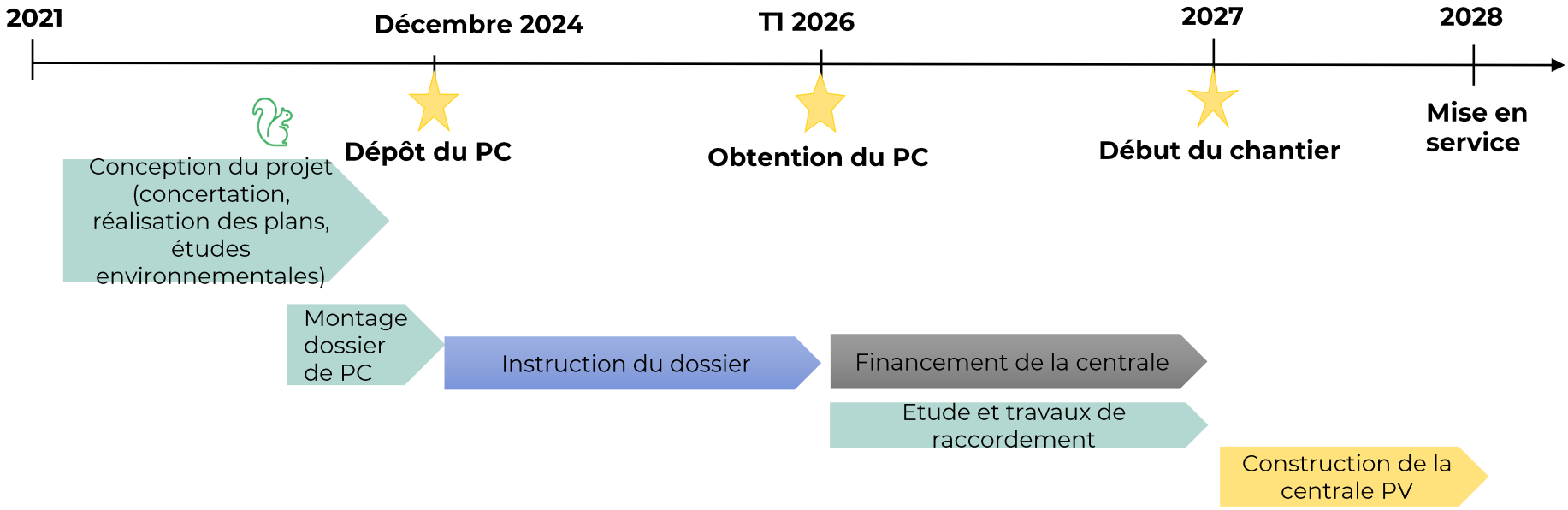

Gestion du site en phase de travaux d'exploitation

- Suivi et gestion des aspects environnementaux pendant la phase de travaux proposés aux équipes de la Réserve Naturelle

- Centrale photovoltaïque :
  - Supervision et exploitation CVE
  - Maintenance sous-traitée localement

- Partie naturelle :
  - Plan de gestion en cours de rédaction avec la Réserve Naturelle pour une gestion différenciée des différents milieux

Questions/Réponses

Oscar PEYRE

+33 (0)6 19 94 66 47

contact@cvegroup.com

Oscar.peyre@cvegroup.com

Siège social
5 Place de la joliette
13002 Marseille

Implantations
Marseille (siège), Bordeaux,
Lyon, Paris, Rennes,
Strasbourg, Toulouse

Filiales
Santiago (CL)
New York (USA)
Cape Town (South Africa)

www.cvegroup.com